

Charbonnières, le 14 janvier 2009

Communiqué de presse

La Région Rhône-Alpes obtient de la SNCF la mise en place de gestes commerciaux pour les voyageurs TER les plus pénalisés.

Suite aux difficultés particulièrement pénibles rencontrées par les voyageurs TER ayant emprunté certains trains sur les lignes Lyon-St André le Gaz, Lyon-Chambéry, Lyon-Grenoble, Lyon Villefranche-Mâcon, Lyon-Ambérieu, Lyon-Valence, la Région a demandé à la SNCF de prévoir un geste commercial à destination des clients les plus touchés. Il s'agit ainsi d'offrir une compensation au regard de dysfonctionnements significatifs, de montrer que les voyageurs et leurs difficultés sont pris en considération et de les remercier de leur fidélité au TER Rhône-Alpes.

C'est aujourd'hui chose faite et la Région se félicite d'une telle décision de la SNCF qui doit annoncer prochainement 15% de réduction sur l'abonnement du mois de février pour les voyageurs concernés.

« Je tiens à souligner qu'en Rhône-Alpes, la SNCF a intégré son rôle commercial vis-à-vis de ses clients et même si des progrès sont encore à faire, la décision d'une telle mesure n'était pas courante jusqu'alors. Elle représente un effort financier important de la SNCF d'environ 250 000€ » a souligné Bernard SOULAGE, Premier Vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes délégué aux transports, déplacements et infrastructures.

Service presse
04 72 59 40 15
04 72 59 43 52

Isabelle SALOMON - 06 07 09 34 18
Angélique DEFRANCE - 06 70 03 43 00
Violaine de BEAUSSE - 06 79 47 04 15
Magalie FARGEIX - 06 32 88 47 59
Anne-Lise POITOUX - 06 79 51 01 59
Fanny THEVENOUD - 06 32 24 69 48